



RÉVISION DE LA CHARTE DU TERRITOIRE 2024-2039

Projet Stratégique

17 janvier 2022





1. DES AMBITIONS TRANSVERSALES POUR GUIDER LE PROJET

Le projet stratégique de la Charte 2024-2039 intègre différentes orientations, organisées autour de 4 grands axes. En amont de ce contenu, les ambitions transversales suivantes sont affirmées comme des « fils conducteurs » pour guider le projet dans son ensemble :



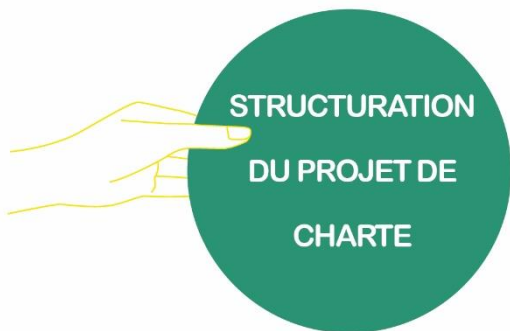
- **La Charte 2039 a vocation à se mettre en œuvre « par et pour » les habitants.** Il s'agit de positionner davantage les élus, les habitants et les professionnels comme acteurs du projet, mais aussi de faire du bien être, du cadre de vie et de la santé des habitants des priorités fortes. Cette ambition doit permettre de reconnecter les habitants entre eux mais aussi au territoire et ses patrimoines, et de renforcer le sentiment d'appartenance au territoire Parc.
- La Charte doit permettre d'**affirmer l'identité de la Montagne de Reims** entre les pôles urbains proches (Reims, Epernay, Châlons-en-Champagne), en s'inscrivant dans une logique de complémentarité « urbain-rural », fondée sur un intérêt réciproque. La protection de la cohérence paysagère de la Montagne de Reims et le renforcement de son organisation territoriale (offre de services, commerces, équipements culturels...) représente également des leviers majeurs pour affirmer l'identité du territoire.
- **L'accompagnement aux changements constitue une attente fortement plébiscitée**, compte tenu des incertitudes et évolutions à venir. Il s'agit notamment d'anticiper et d'accompagner l'évolution des activités, des paysages, des modes de vie, en lien avec les changements climatiques, écologiques et sociétaux, afin de renforcer la résilience du territoire. Pour cela, le développement de l'innovation et de l'expérimentation sur le territoire du Parc d'une part, et le renforcement des coopérations entre acteurs d'autre part, sont des leviers incontournables.
- La Charte 2039 doit permettre de **mieux faire découvrir, et de valoriser, la diversité des richesses de la Montagne de Reims**. Il s'agit de révéler les différents patrimoines (paysagers, naturels, culturels), dans une logique complémentaire à la préservation des patrimoines emblématiques, mais également de révéler la diversité sociale et culturelle du territoire, de son économie, de ses habitants.
- Enfin, la Charte 2039 doit pouvoir être **mise en œuvre de manière partagée et organisée**, à travers le renforcement des coopérations entre acteurs : meilleure mise en réseau, amélioration de la cohérence et de la complémentarité des actions de chacun.

2. LA STRUCTURATION DU PROJET DE CHARTE

Le schéma ci-après présente la structuration proposée pour la Charte 2039, autour de 4 axes et de 14 orientations. Les orientations de la Charte 2039 ont été définies en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs du territoire (ateliers thématiques, séminaire participatif, groupes de travail avec l'équipe du Parc).

Les 4 grands axes qui structurent le projet s'articulent les uns avec les autres :

- L'axe 1 et l'axe 2 correspondent aux ambitions de préservation et de mise en valeur des piliers « patrimoniaux » du territoire ;
- L'axe 3 présente les orientations liées à l'organisation de la vie sur le territoire qui doit prendre en compte et qui s'appuie sur ces deux piliers ;
- L'axe 4, transversal, présente les orientations qui assureront une mise en œuvre partagée du projet et une implication de tous. Il englobe les 3 premiers axes.



AXE 1 NOTRE IDENTITE, DU SOUS-SOL AUX PAYSAGES

- 1.1 Révéler l'étendue des richesses géologiques, architecturales et culturelles, préserver celles qui le nécessitent et renforcer leur appropriation
- 1.2 Au-delà du triptyque paysager : révéler des paysages diversifiés et de qualité



AXE 2 NOS BIENS ESSENTIELS

- 2.1 Reconquérir la biodiversité partout et renforcer sa protection
- 2.2 Accomplir les transitions de l'agriculture, au bénéfice d'un territoire durable
- 2.3 Viser l'excellence en matière de gestion et valorisation durable d'un massif forestier identitaire et multifonctionnel
- 2.4 Développer une gestion intégrée de la ressource en eau pour assurer les besoins et une meilleure qualité



AXE 3 DES MODES DE VIE REINVENTES

- 3.1 Mettre en œuvre un urbanisme d'avenir, respectueux de l'identité du territoire
- 3.2 Faire de la Montagne de Reims un territoire de vie singulier et convivial
- 3.3 Repenser les mobilités pour un territoire plus sobre et plus résilient

AXE 4 PARTAGER ET S'INVESTIR

- 4.1 Confirmer le pari de la culture en milieu rural
- 4.2 Repenser l'offre d'éducation au territoire pour placer l'habitant au cœur des actions et des politiques
- 4.3 Faire de la Montagne de Reims une référence du tourisme durable et de pleine nature en Champagne
- 4.4 Dynamiser les politiques de communication avec des outils innovants, pour toucher le plus grand nombre
- 4.5 Développer la coopération « du local à l'international »



AXE 1 NOTRE IDENTITÉ, DU SOUS-SOL AUX PAYSAGES

1.1 Révéler l'étendue des richesses géologiques, architecturales et culturelles, préserver celles qui le nécessitent et renforcer leur appropriation

La Montagne de Reims accueille de nombreuses richesses géologiques, architecturales et culturelles, partiellement protégées et reconnues. L'ambition affirmée dans la Charte est de travailler à la fois l'amélioration de la connaissance de ces patrimoines, leur préservation, et leur valorisation afin de les révéler aux yeux de tous. Pour l'ensemble de ces patrimoines, le travail d'inventaire et d'appropriation a été amorcé mais reste à compléter.

En matière d'**amélioration de la connaissance** et d'**appropriation locale des patrimoines**, un travail particulier est souhaité autour du patrimoine du sous-sol et du sol : origine des matériaux et utilisation dans l'architecture locale, fonctionnement des masses d'eau souterraine, qualité agronomique des terres ... La connaissance est également à améliorer au niveau des richesses historiques et culturelles du massif forestier, du patrimoine bâti ordinaire, des matériaux et des savoir-faire, du petit patrimoine et du patrimoine immatériel.

Au-delà de la connaissance, il s'agit de **préserver, au-delà des éléments les plus remarquables, les patrimoines fragiles** et en particulier les derniers vestiges des lieux de production de terres cuites, des géotopes remarquables, du patrimoine rural et "ordinaire". Cette ambition suppose un travail renforcé de coopération entre acteurs, et la mobilisation de moyens financiers dédiés.

En matière de valorisation des patrimoines, l'ambition est de **mettre en place des politiques de valorisation mieux structurées à l'échelle de la Montagne de Reims** et pour l'ensemble des patrimoines, y compris à travers l'offre muséale : patrimoine viticole, architecture (spécificités, matériaux et savoir-faire...), forêt, églises, patrimoine historique et de mémoire... Pour certains patrimoines, de véritables filières économiques de valorisation méritent d'être structurées.

Ce travail d'appropriation, de protection et de valorisation passera par une coopération renforcée entre acteurs du patrimoine, tant sur le plan opérationnel que de la gouvernance. La mise en réseau des équipements et des initiatives à l'échelle du Parc, et en lien avec les Villes-Portes, représentera également une condition de réussite importante.

1.2 Au-delà du triptyque paysager : révéler des paysages diversifiés et de qualité

La préservation du « triptyque » paysager (forêt – vignoble – plaine agricole) constitue une orientation forte dès l'origine de la création du PNR de la Montagne de Reims en 1976. L'ambition de la Charte est de poursuivre cette préservation, et de **préserver toujours plus et mieux les paysages de référence** du territoire (le vignoble et le massif forestier), leurs caractéristiques et leur écrin.

Au-delà des paysages de référence, l'ambition forte de la Charte 2039 est de **révéler les paysages de la Montagne de Reims et de mieux s'en préoccuper** dans leur diversité : les vallées secondaires, le Tardenois, mais aussi les paysages ordinaires, du quotidien, et les paysages nocturnes.

Il s'agit de **mieux maîtriser les impacts des aménagements** sur les grands paysages : grands équipements (dont les équipements de production d'énergies renouvelables), infrastructures et réseaux, bâti agricole, projets urbains...

Il s'agit également de **renforcer l'appropriation de la diversité des paysages par les habitants et les acteurs du territoire**, et de sensibiliser davantage sur les évolutions à venir, en particulier en lien avec l'adaptation au changement climatique et la transition énergétique.

Enfin, la Charte réaffirme une ambition d'**encadrement de la publicité** et de ses impacts sur les paysages, en sensibilisant les acteurs et en visant en particulier la suppression des enseignes et pré-enseignes illégales, la limitation des enseignes lumineuses et la rationalisation des enseignes viticoles.



AXE 2 NOS BIENS ESSENTIELS

2.1 Reconquérir la biodiversité partout et renforcer sa protection

L'ambition de renforcer la préservation de la biodiversité, et même d'assurer sa restauration, est partagée par tous et se traduit par des objectifs multiples, mais complémentaires et convergents. La Charte précédente a permis de renforcer considérablement les connaissances sur la trame verte et bleue et de poser les bases d'une stratégie de préservation et de restauration, dont la mise en œuvre opérationnelle est visée par la nouvelle Charte.

Afin de contribuer aux objectifs de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP) d'ici 2030, l'objectif est de **renforcer les mesures de protections réglementaires et/ou foncières** des espaces d'intérêt majeur, dans le cadre d'un réseau global cohérent, et d'assurer une gestion optimale pour pérenniser la patrimonialité associée. Les milieux humides bénéficieront prioritairement de cette protection renforcée, du fait de leur fort intérêt sur le territoire.

Outre la poursuite et l'amélioration de la gestion des sites déjà identifiés comme d'intérêt écologique, il s'agit également de **restaurer les milieux dégradés** et d'accroître globalement le potentiel de développement de la biodiversité. Ainsi, le réseau de mares, de haies et de vergers, tout comme la trame de vieux bois, est à développer, les milieux humides (dont les ripisylves), les milieux pelousaires et les lisières forestières sont également à restaurer.

En complément, la **connectivité des milieux est à restaurer** au droit des principaux obstacles (prioritairement la RD951) mais également en lien avec les territoires voisins, afin de permettre aux espèces de se déplacer et de s'adapter à l'évolution des habitats naturels. L'amélioration de la trame noire est également visée et converge avec d'autres enjeux de santé publique et de réductions des consommations énergétiques.

L'effort de reconquête est particulièrement mis sur les espaces agricoles qui présentent le plus important potentiel de valorisation de la biodiversité sur le territoire. Les actions déjà engagées en faveur de **pratiques plus durables** sont à amplifier et à mettre en perspective avec les autres évolutions attendues (ressource en eau plus rare, diversification des productions ...). Les pratiques durables en matière de sylviculture, en cours de développement dans les forêts domaniales grâce au label Forêt d'Exception, sont à généraliser sur l'ensemble du massif forestier, tout en répondant à l'enjeu de l'équilibre sylvo-cynégétique.

Pour cela, de fortes interactions et partenariats sont à développer avec les propriétaires, les agriculteurs (dont viticulteurs) et les exploitants forestiers pour faire émerger **les synergies entre les activités économiques et la biodiversité**.

Une attention particulière est également portée sur la **maîtrise de la fréquentation** à des fins de loisirs (dont motorisés) des secteurs sensibles. Mais de manière générale, une meilleure prise en compte de la biodiversité est attendue dans les aménagements urbains, les activités économiques et la gestion des espaces végétalisés. Le développement de la **nature ordinaire au sein des villages** converge avec les enjeux climatiques, en offrant ombrage et rafraîchissement.

Enfin, l'amélioration des connaissances, déjà fortement accrue ces dernières années se poursuit pour cette nouvelle charte, mais les efforts portent davantage sur l'appropriation de celles-ci par les principaux acteurs (élus, professionnels, habitants ...), au moyen d'une **sensibilisation ciblée** afin que l'objectif de préservation soit partagé et porté par tous.

2.2 Accomplir les transitions de l'agriculture, au bénéfice d'un territoire durable

Les activités agricoles et viticoles représentent un moteur économique majeur pour la Montagne de Reims, et sculptent les paysages qui font l'identité du territoire. L'ambition est de renforcer les orientations de la Charte en matière d'agriculture par rapport aux Chartes précédentes, l'enjeu majeur étant d'accomplir les transitions de l'agriculture et de la viticulture, face aux défis environnementaux qui s'annoncent à l'horizon 2039.

Avant toute chose, l'objectif est de **viser l'excellence environnementale et paysagère des pratiques** agricoles et viticoles, à travers le développement de la viticulture durable, de l'agroécologie et plus globalement des pratiques à biodiversité positive, mais aussi via le soutien de l'élevage extensif. Il s'agira également de **positionner le territoire en première ligne pour l'adaptation au changement climatique**, en accompagnant l'évolution des cépages viticoles, des filières agricoles, et en adaptant les activités à un contexte de réduction de la disponibilité hydrique déjà préoccupant.

Au-delà de ces enjeux environnementaux, l'ambition est de **développer des filières agricoles créatrices d'emplois et de valeur ajoutée**, via la diversification, l'appui sur les signes de qualité et les certifications, le développement de l'économie circulaire et de la bioéconomie, l'accompagnement du renouvellement des générations d'agriculteurs et la valorisation des savoir-faire qui font l'identité de la Montagne de Reims. L'évolution des filières doit permettre, en outre, de **construire une Chaîne Alimentaire locale repensée**, à l'échelle du Triangle Marnais, avec un rôle affirmé de la Montagne de Reims pour le développement des produits locaux et des filières de proximité.

Enfin, un objectif de **renforcement de la sensibilisation des professionnels, des habitants et des visiteurs** est fixé pour améliorer la cohabitation entre acteurs sur le territoire (sensibilisation sur les pratiques agricoles et leur évolution, sur les enjeux liés aux conflits d'usage).

2.3 Viser l'excellence en matière de gestion et valorisation durable d'un massif forestier identitaire et multifonctionnel

Le massif forestier de la Montagne de Reims représente un élément patrimonial majeur, identifié dès le premier classement du Parc en 1976. Fort des nombreuses démarches déjà engagées par les acteurs forestiers, l'ambition affirmée dans la Charte est de passer un nouveau cap en matière de gestion et de valorisation durable de la forêt, en visant l'excellence à l'échelle du massif.

Pour cela, l'objectif est de **renforcer l'exemplarité des démarches engagées dans les forêts domaniales**, au titre du label « Forêt d'Exception », en accentuant la prise en compte de la biodiversité, du paysage et du patrimoine culturel, en renforçant l'appropriation et l'implication de tous les acteurs, en diffusant plus encore les expériences à l'échelle du Triangle Marnais.

Au-delà des forêts domaniales, il s'agit de **renforcer les pratiques de gestion durable dans toutes les forêts communales**, en améliorant également la prise en compte des patrimoines, en déployant de nouvelles pratiques d'accueil et de tourisme durable (en lien avec celles déployées à l'échelle de la Montagne de Reims). Dans ce cadre, quelques communes forestières pourraient se positionner pour prétendre au label « Forêt d'Exception » d'ici 2039.

En outre, l'ambition est de **renforcer les pratiques de gestion durable sur l'ensemble des forêts privées**, en cherchant à accentuer la prise en compte de la biodiversité et du paysage, à adapter les pratiques au changement climatique, à déployer les outils de gestion durable, sur plus de 90%, et les outils de certification durable. Il s'agit également de trouver des solutions au morcellement foncier dans les secteurs les plus concernés.

Pour l'ensemble des forêts, des ambitions transversales sont définies dans la Charte. Il s'agit d'**améliorer la conciliation de l'accueil du public avec la production forestière** (organisation et maîtrise de la fréquentation, encadrement des loisirs motorisés, prise en compte des pratiques cynégétiques...), et de **développer la recherche et l'expérimentation pour améliorer l'équilibre sylvo-cynégétique**.

A l'échelle du Triangle Marnais, l'ambition est d'**accentuer la valorisation durable de la production « bois »**, à travers le bois d'œuvre mais aussi le bois-énergie et les éco-matériaux, en faisant appel à des certifications durables.

La nécessité de **coordonner les démarches forestières** déployées aux différentes échelles (Charte forestière de Territoire du Triangle Marnais, PNR de la Montagne de Reims, Forêt d'Exception) est affirmée dans la Charte, au profit du territoire. Elle fait également de la structuration des partenariats entre acteurs et des échanges d'expérience un facteur de réussite.

2.4 Développer une gestion intégrée de la ressource en eau pour assurer les besoins et une meilleure qualité

L'intérêt de protéger la ressource en eau s'accroît à mesure que sa qualité s'amenuise et que les risques de déficit apparaissent. Déjà présente dans l'ancienne charte, l'ambition prend aujourd'hui une plus grande ampleur du fait des enjeux sanitaires et économiques associés.

Elle porte à la fois sur les masses d'eau souterraines et superficielles avec l'objectif de restaurer leur qualité et d'améliorer leur gestion quantitative. Les sources de pollutions urbaines et agricoles sont à résorber par l'amélioration de l'assainissement et par la réduction des intrants et phytosanitaires. Les solutions fondées sur la nature permettront ainsi de restaurer les milieux tout en assurant des bénéfices à la société (qualité de l'eau potable, alimentation saine, qualité de l'air préservée ...).

Les besoins en eau doivent alors s'adapter aux capacités disponibles de la ressource et d'importantes évolutions sont par conséquent à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif : modifications des pratiques pour réduire les besoins, réduction des gaspillages ...

Pour atteindre cet objectif qui concernent de nombreux acteurs, **une gouvernance optimale est à mettre en place** pour assurer les besoins de chacun, anticiper au mieux des évolutions et intégrer les enjeux de la ressource en eau dans l'ensemble des politiques d'aménagement ou économiques.



AXE 3 DES MODES DE VIE RÉINVENTÉS

3.1 Mettre en œuvre un urbanisme d'avenir, respectueux de l'identité du territoire

La qualité et la sobriété des politiques d'urbanisme représentent un enjeu fort à l'horizon 2039, soulignées dans le cadre de la loi Climat et Résilience dès 2021. L'ambition définie dans la Charte est de **positionner la Montagne de Reims en tant que territoire « pionnier » de la sobriété foncière**, en agissant sur la reconquête du bâti vacant, la limitation des extensions, la requalification des espaces publics et lotissements vieillissants. Il s'agit de **développer l'innovation et l'expérimentation pour prendre les devants dans l'application d'une trajectoire « Zéro Artificialisation Nette »** : renaturation et désimperméabilisation d'espaces artificialisés, développement de la trame verte dans les tissus villageois et urbains.

L'objectif est également de **mettre en œuvre un urbanisme et une architecture qui préservent la qualité paysagère et environnementale des villages**. A cet effet, il s'agira en particulier de maîtriser et d'encadrer la qualité de la nécessaire densification, d'aménager qualitativement les cœurs de villages, de requalifier les entrées de villes ou de villages dégradées, et d'améliorer l'intégration des espaces économiques.

Une des ambitions majeures de la Charte est de **sauter le pas de la sobriété énergétique** et d'opter alors pour un aménagement du territoire en cohérence avec les objectifs de la transition énergétique. L'urgence est la rénovation énergétique des constructions, mais l'utilisation d'éco-matériaux locaux contribuera également à l'objectif. Le territoire doit également **devenir producteur d'énergie** pour assurer ses besoins et participer à l'objectif de neutralité carbone. Afin de répondre à l'enjeu tout en respectant les patrimoines qui font l'identité de la Montagne de Reims, les espaces urbanisés ou artificialisés seront mis à profit pour accueillir les dispositifs de production d'énergies renouvelables.

Afin d'accompagner l'évolution des politiques d'urbanisme, l'objectif est en outre de **développer la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs, porteurs de projets, habitants**, aux enjeux de la sobriété foncière et énergétique et de la qualité urbaine & villageoise.

3.2 Faire de la Montagne de Reims un territoire de vie singulier, convivial et sain

L'affirmation de l'identité de la Montagne de Reims représente une ambition transversale forte du projet, qui passe par l'affirmation d'un cadre de vie singulier, en milieu rural et aux portes des agglomérations.

En premier lieu, il s'agit de **créer les conditions du bien-être des populations**, en favorisant la **construction d'un territoire de liens et de proximités**. Cette construction passe par le développement des activités et espaces propices à la vie sociale, la mise en réseau des acteurs et des entreprises, le développement d'une offre culturelle accessible pour tous. Le développement de « parcours résidentiels » de qualité, appuyés sur une diversification de l'offre de logements, représente également un objectif pour mieux répondre aux besoins des habitants.

La revitalisation des centralités représente un levier majeur pour créer des lieux de vie dynamiques, agréables à vivre, avec des logements, services et espaces publics de qualité, en intégrant la valorisation du patrimoine bâti. Il s'agit également **d'améliorer et d'organiser le maillage territorial**

des services, afin d'optimiser leur accessibilité (équipements publics, culturels, de santé, services et commerces, accès aux soins...).

L'ambition affirmée dans la Charte est également **d'améliorer les conditions de vie « en bonne santé »** sur le territoire, en veillant à améliorer la qualité de l'air et de l'eau, à faciliter l'accès à la nature et à développer les pratiques et aménagements favorables à la santé (alimentation saine, urbanisme sobre, matériaux écologiques, déplacements décarbonés...).

Enfin, il s'agit de **réaffirmer le « modèle économique » de la Montagne de Reims**, en veillant à créer les conditions d'un développement au bénéfice du territoire : via l'accueil d'entrepreneurs et de télétravailleurs en milieu rural, le développement de l'immobilier économique et des tiers lieux, les projets de diversification agricole, le développement de l'économie de l'environnement... Le renforcement de la gouvernance de l'économie locale, en lien avec les EPCI, représente un enjeu fort pour mener à bien cette politique de développement local.

3.3 Réinventer les mobilités pour un territoire plus sobre et plus résilient

L'évolution des mobilités sur le territoire représente un enjeu fort pour assurer la transition énergétique mais aussi améliorer les conditions de vie des habitants. Une ambition forte est définie dans la Charte pour **réinventer les mobilités, en veillant à désenclaver le cœur de Parc**, à améliorer les mobilités domicile travail, à organiser les mobilités liées au tourisme et aux loisirs. Afin de répondre à cette ambition, la **mise en œuvre d'une gouvernance de la mobilité repensée** est nécessaire, en partenariat avec les collectivités compétentes, à l'échelle du Parc voire du Triangle Marnais.

Le **renforcement de la ligne des Bulles, à travers un projet d'ampleur**, représente une orientation importante. Il s'agit de développer les usages touristiques et de loisirs de cette ligne TER, et son utilisation pour les déplacements domicile travail : à travers l'optimisation des cadencements, l'aménagement des pôles gares et des connexions aux villages, le développement de l'intermodalité.

Au-delà de cet axe structurant, il s'agit de **développer un panel de solutions de mobilité alternatives à la voiture individuelle**, que ce soit en transport en commun, à la demande, ou à travers le **développement de solutions conviviales** (autopartage, covoiturage, entraide à la mobilité). Sur tous ces sujets, la communication et la sensibilisation auprès des habitants représente un angle d'action primordial pour faire évoluer les pratiques.

En complément de ces solutions, il s'agit de **développer fortement les déplacements cyclables**, en travaillant l'aménagement d'itinéraires sécurisés, l'amélioration des équipements d'entretien et de recharge des vélos électriques, la location de matériel, que ce soit pour les habitants ou pour les visiteurs.



AXE 4 PARTAGER ET S'INVESTIR

4.1 Confirmer le pari de la culture en milieu rural

La présence d'une offre culturelle sur le territoire représente une condition forte pour la qualité de vie. L'ambition affirmée dans la Charte est **de renforcer et d'adapter l'offre de pratiques et d'équipements de diffusion culturelle aux besoins de tous les habitants** du territoire, afin de réduire les inégalités existantes d'accès à la culture. L'objectif est en outre que cette offre s'appuie sur la mise en scène des patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Afin d'atteindre cette ambition, l'objectif est de **travailler la mise en réseau des offres, et le développement des coopérations entre les acteurs culturels** (du territoire et avec ceux des villes et agglomérations-portes). La mobilisation des « forces vives » du territoire (association, élus, habitants) est une priorité pour initier, porter et déployer des projets culturels.

La **montée en puissance des interventions publiques locales en faveur du développement culturel** du territoire représente également un levier majeur. Il s'agit d'impliquer toutes les communes et EPCI et d'affirmer le rôle du Syndicat Mixte du Parc comme « chef d'orchestre » du projet culturel territorial.

4.2. Repenser l'offre d'éducation au territoire pour placer l'habitant au cœur des actions et des politiques

A l'appui des politiques et partenariats déjà engagés, l'ambition définie dans la Charte est de **développer une offre éducative de qualité qui replace les habitants et les différents publics au cœur des actions**. En particulier, il s'agit de créer une offre adaptée pour les publics famille ou plus généralement éloignés de l'EEDD (lycéens, professionnels, apprentis...), en veillant à développer l'offre « nature », l'offre « Patrimoines », l'offre d'écomusée(s). Cette diversification de l'offre passe par le **développement des projets pédagogiques autour de nouvelles thématiques**, en partant des initiatives locales et des habitants : transmission des savoirs faire et des vocations, « Ecole du Dehors », projets participatifs autour d'un volet scientifique.

Afin de permettre cette montée en puissance, l'objectif est d'**améliorer la mise en réseau (et en dynamique) des acteurs** de l'éducation, à travers les partenariats institutionnels, les échanges d'expériences et de pratiques. **L'accompagnement et la formation des acteurs éducatifs, touristiques et culturels** aux enjeux du territoire représente une condition de réussite importante, pour structurer et fédérer le réseau, et partager des ambitions communes en matière d'éducation au territoire. Plus spécifiquement, les partenariats déjà engagés avec l'Education Nationale sont à développer, en visant une **intensification de l'offre à destination des scolaires**.

Enfin, le développement de l'offre passe par **une amélioration des sites d'accueil** (équipements et espaces extérieurs, support d'actions d'éducation). Il s'agit d'améliorer le maillage des sites sur le territoire, en veillant à leur accessibilité (y compris pour les Personnes à Mobilité Réduite). L'amélioration des conditions d'accueil à la Maison du Parc entre dans le cadre de cette orientation.

4.3 Faire de la Montagne de Reims une référence du tourisme durable et des activités de pleine nature en Champagne

La **clarification du positionnement de la Montagne de Reims dans le paysage régional** représente un enjeu fort, à la fois en termes d'offre touristique, d'offre de loisirs, de cibles, d'organisation des liens avec les agglomérations proches. L'ambition affirmée dans la Charte est de positionner la Montagne de Reims en tant que territoire « de référence » pour le tourisme, les activités de pleine nature et les loisirs durables et de pleine nature en Champagne.

L'objectif est de **préservier les atouts « maîtres » de la Montagne de Reims** : les espaces forestiers, les paysages viticoles, le patrimoine architectural et géologique, la typicité des villages. Au-delà de cette préservation, il s'agit de **mettre en œuvre une offre touristique et de loisirs repensée et diversifiée, appuyée sur les patrimoines**, sur les produits et métiers locaux. Le développement de l'offre expérientielle, de micro-aventure, de l'offre « nature » et insolite représente une priorité à l'horizon 2039. L'amélioration de l'offre d'hébergement et de restauration est également un sujet important à traiter.

Dans l'optique d'un tourisme et de loisirs « durables », l'ambition est également de **réduire les impacts des activités sur le territoire et ses patrimoines**, via la sensibilisation et la communication auprès des publics, mais également via la mise en place d'aménagements ou de règles du jeu adaptées, par exemple sur la circulation des véhicules à moteur. **L'évolution des conditions de mobilité touristique et de proximité représente un objectif fort**, en s'appuyant sur la ligne des Bulles, le développement des itinérances douces et de l'intermodalité, l'affirmation des « portes d'entrées » du Parc en fonction des pratiques (villes portes, villages portes, principaux sites et équipements).

Afin de mettre en œuvre l'ensemble de ces orientations, l'objectif est de **consolider le réseau des acteurs touristiques**, de le fédérer et d'améliorer son organisation. Il s'agit de mobiliser les acteurs institutionnels et les prestataires autour d'une politique commune, en veillant à la mise en cohérence des actions de sensibilisation et communication.

L'accompagnement des prestataires et des porteurs de projets représente également une condition de réussite importante, en proposant un accompagnement approfondi et de qualité vers le tourisme durable (pour les acteurs existants), une stimulation de l'offre là où elle est insuffisante, une facilitation et une orientation des nouveaux projets en fonction des valeurs des Parcs.

4.4 Dynamiser les politiques de communication avec des outils innovants, pour toucher le plus grand nombre

Le partage de la Charte 2039 avec les habitants et les acteurs du territoire suppose de travailler les politiques de communication, pour toucher le plus grand nombre. L'ambition affirmée dans la Charte est d'**améliorer la communication au service du renforcement de l'attractivité du territoire**, en mettant en lumière les atouts de la Montagne de Reims et l'offre déployée (culturelle, touristique, éducative...). La communication doit également permettre, à travers l'information et la sensibilisation des usagers, de **consolider l'image du Parc et de clarifier le rôle du Syndicat Mixte** par rapport aux autres institutions.

Afin d'améliorer la communication, il s'agit en particulier d'**optimiser les supports utilisés**, en travaillant la rationalisation des publications, la co-construction des messages et supports avec les partenaires, la mutualisation entre acteurs (sites web, campagnes de communication), mais aussi en ciblant les bons publics. L'adaptation des outils et supports aux nouvelles tendances représente également une priorité.

Enfin, au-delà de l'optimisation des supports et des messages, l'objectif est d'**améliorer leur diffusion**, en travaillant le choix des lieux de diffusion, et en s'appuyant sur un réseau enrichi d'acteurs relais : prestataires touristiques, acteurs de l'éducation, élus et acteurs « ambassadeurs » du Parc.

4.5 Développer la coopération « du local à l'international »

La coopération entre territoires et institutions représente un levier majeur d'amélioration de l'action publique à l'horizon 2039. **Au niveau local, l'ambition portée dans la Charte est de mieux structurer les coopérations** entre le Parc et les EPCI, les PETR et les SCOT qui le composent ou le jouxtent, tant sur le plan politique, stratégique qu'opérationnel. Il s'agit de permettre la mise en œuvre partagée de la Charte, de mettre en cohérence et de viser la convergence des actions à l'échelle du Parc.

A l'échelle des EPCI « portes du PNR », l'objectif est davantage de **construire un projet de coopération « urbain-rural » fondé sur un intérêt réciproque**, et sur les enjeux patrimoniaux de la Montagne de Reims. Ce travail nécessite des moyens financiers dédiés et calibrés.

Au-delà du territoire du Parc, des ambitions sont affirmées dans la Charte pour **développer la coopération à l'échelle du triangle Marnais**, à travers des actions communes dans le domaine du tourisme, de l'agriculture / alimentation, de la forêt, des mobilités. Il s'agit également de **positionner la Montagne de Reims comme « laboratoire du Développement Durable » à l'échelle du Département**.

A l'échelle régionale et nationale, l'objectif est de **poursuivre la coopération inter-Parcs** à travers des projets communs, en faisant le lien avec le contexte local mais également avec les réflexions plus stratégiques portées par la Fédération des PNR. Il s'agit également de **poursuivre l'implication du Parc à l'échelle européenne à travers Europarc** et de développer la « coopération internationale », en faisant des projets de coopération un levier de mise en œuvre innovante de la Charte du Parc.

3. PROPOSITION DE QUESTIONS EVALUATIVES

L'évaluation de la Charte d'un Parc naturel régional répond à une exigence fixée par le Code de l'Environnement. En application des textes en vigueur, **le rapport de Charte doit prévoir un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la Charte** et un dispositif de suivi de l'évolution du territoire défini au regard des mesures « phares », et prévoir la périodicité des bilans prévus dans ce cadre.

Parmi les différents champs d'évaluation d'une politique publique, celui de l'utilité est généralement abordé au niveau du projet stratégique de la Charte. Il s'agit de **formaliser quelques grandes questions évaluatives (3 à 4 maximum) portant sur des sujets majeurs liés au fondement même du renouvellement du label PNR pour les 15 prochaines années**. Ces questions transversales viennent en complément du dispositif « fin » de suivi et d'évaluation qui sera mis en place au niveau des mesures de la Charte (les cibles à atteindre par objectif, les indicateurs de réalisation et de résultats notamment).

Aussi, compte-tenu du projet stratégique ainsi formulé, **les questions évaluatives liées à l'analyse de l'utilité du PNR en 2039 pourraient être :**

- En quoi le Parc a-t-il permis de fédérer les élus et acteurs autour de l'identité de la Montagne de Reims, et de valoriser cette identité dans l'aménagement et le développement du territoire ?

- En quoi le Parc a-t-il réussi à infléchir les politiques publiques pour renforcer la valorisation durable des ressources et la protection des patrimoines, tout particulièrement la biodiversité ?
- Dans quelle mesure le Parc a-t-il permis aux nouvelles générations de s'approprier l'étendue des patrimoines de la Montagne de Reims et d'être acteurs de leur territoire ?